

- 9 NOV. 2007

Eric CAMUSARD
Conseiller municipal
Kerihuer
56270 PLOËMEUR

| | | | |
|-------|------|----|-----|
| Trait | UM | I | R > |
| Copie | DAVE | JA | |

Eric.Camusard@tele2.fr
Tél/fax: 02 97 86 31 80
Ou Fax: 02 97 64 18 89
☎ 06 62 86 63 29

Le 8 novembre 2007

Objet : Question écrite pour le conseil du 15 novembre 2007.

Monsieur Le maire,

1. Lors des réunions de quartier, vous avez fait allusion à un recours que vous avez qualifié d' « abusif » sur la DPU de la route RD 163. Vous savez que notre groupe n'est l'auteur d'aucun recours devant la justice. C'est pourquoi, nous vous prions de nous indiquer le ou les auteurs de ce recours ainsi que le motif précis.
2. Lors de la réunion de quartier au Fort bloqué, vous avez affirmé que l'entrepreneur était le seul responsable pour la faute de l'implantation de la cantine scolaire et que le contribuable ne paierait pas les erreurs. Or, lors d'un conseil municipal, vous avez confirmé par écrit que « c'était une erreur collective » ce qui contredit les propos que vous avez tenu devant les habitants. Le coût se répercutera bien sur le contribuable au niveau de la facturation du bâtiment. Aussi, nous vous demandons de nouveau de préciser la responsabilité de chacun dans cette affaire et de nous chiffrer les conséquences financières ainsi que leurs répartitions sur les factures.
3. Des habitants ont demandé la possibilité d'enterrer les lignes EDF et télécommunications lors de la réfection des routes. Vous avez répondu que le coût était trop élevé pour la commune faute de ressources suffisantes. Or à l'occasion de la réfection du chemin de la ronde, les habitants vous ont demandé pour les mêmes motifs de servir d'intermédiaire entre les opérateurs et eux tout en proposant de prendre en charge le coût de l'enfouissement. Après une réunion éclair, vous avez tout simplement refusé cette démarche pourtant intéressante financièrement. Pouvez-vous nous motiver votre refus sur ce sujet.

En vous remerciant de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le maire, nos salutations distinguées.

Eric Camusard

